Annexe n°26



Commune de Waimes

|  |
| --- |
| **URBANISME** **et décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale**  **AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE** |

Le Collège communal fait savoir que la fonctionnaire déléguée est saisie d’une demande de permis d’urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont l’Administration communale de WAIMES, dont les bureaux sont situés Place Baudouin 1 à 4950 Waimes.

Les biens concernés sont situés rue de la gare à Waimes, en domaines public communal et privé cadastré «1 division, section H, n°23r (act 23z) et 23t »,

Le projet consiste en l’abattage de végétation, la modification du relief du sol et la réalisation de travaux techniques (réalisation d’un trottoir) et présente les caractéristiques suivantes : trottoir en revêtement hydrocarboné de 22mct de long et 1,50m. de largeur entre bordures, y compris l’enlèvement de 22mct de haie avec quelques arbres, (la replantation ultérieure d’une haie de hêtres), la réalisation d’un remblai d’1m30 de largeur contre l’accotement actuel (70m3 environ), et l’intégration dans le domaine public communal d’une emprise de 2.7m2 tirée de la parcelle cadastrée « n°23r »;

L’enquête est requise et réalisée en vertu de l’article Art. R.IV.40-1. § 1er. 7 du Code du Développement Territorial (les demandes de permis d’urbanisation, de permis d’urbanisme ou de certificats d’urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 dudit Code (modification de voirie)), et du Décret du 6.2.2014 relatif à la voirie communale;

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous durant la période d’enquête à l’adresse suivante : Waimes, Service Urbanisme, Place Baudouin 1, 4950 Waimes :

* Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 ;
* Les 6, 12, 19, 26 avril et 3 mai 2021 jusqu’à 20 heures ;
* ~~Le samedi de ...h à ...h~~

Pour les consultations ~~jusqu’à 20 heures~~ ~~ou le samedi matin~~ , rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l’avance auprès du service urbanisme au 080 68 91 64, ou par mail aux adresses suivantes : celine.barbette@waimes.be ou [urbanisme@waimes.be](mailto:urbanisme@waimes.be).

**L’enquête publique est ouverte**

**le 05 avril 2021 et clôturée le 04 mai 2021 à midi**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

* par courrier ordinaire à l’adresse suivante : Waimes, Place Baudouin 1 à 4950 Waimes ;
* par télécopie au numéro 080 678410
* par courrier électronique à l’adresse suivante : celine.barbette@waimes.be ou urbanisme@waimes.be
* remises à Mme Céline BARBETTE ou au service urbanisme dont le bureau se trouve à 4950 WAIMES, Place Baudouin, 1

L’enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête publique – trottoir rue de la gare.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Céline BARBETTE ou du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l’enquête.

La séance de clôture de l’enquête publique aura lieu le 04 mai 2021 à 11 heures à l’Administration communale, salle du Conseil communal, Place Baudouin, 1, 4950 Waimes,

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme et ~~- le conseiller en environnement -~~ la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet - sont Mme Céline BARBETTE (CATU), dont le bureau se trouve à 4950 Waimes, Place Baudouin, 1.

**Il vous appartient de communiquer le contenu de la présente à l’éventuel occupant et/ou locataire de votre bien.**